

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 29 juillet 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur deux points :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 - AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une nette amélioration de la situation sécuritaire générale.

Cette amélioration est consécutive aux multiples opérations de sécurisation menées par les Forces de Défense et de Sécurité, sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil National de Sécurité s'est, notamment, réjoui des récents résultats obtenus par l'opération « Verrou d'Orient » de sécurisation de la frontière Est, initiée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le déguerpissement des sites d'orpaillage illégal. En effet, le bilan des opérations de déguerpissement, pour le mois de juillet 2021, s'établit comme suit :

- 09 sites d'orpaillage illégal démantelés ;
- 168 personnes interpellées ;
- 132 abris de fortune détruits ;
- 33 motopompes, 30 dragues et 14 motocyclettes saisies.

Le Président de la République, tout en félicitant les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements pour l'amélioration de la situation sécuritaire générale, les a instruits de poursuivre les opérations de lutte contre le grand banditisme et l'orpaillage illégal.

L'analyse de la situation sécuritaire a également fait ressortir une légère baisse du nombre d'accidents de la voie publique, avec 1468 cas en juin 2021 contre 1449 en juillet 2021, un chiffre encore élevé, notamment au regard des 119 morts qui en ont résulté.

Face à ce constat, le Président de la République, après avoir félicité le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour les réunions interministérielles organisées sur la question, a donné des instructions afin que les recommandations pertinentes arrêtées en matière de réglementation, de sensibilisation et de répression, soient mises en œuvre, dans les meilleurs délais, en vue de réduire, de façon significative, le nombre d'accidents de la voie publique.

2 - AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans notre pays.

Ainsi, à la date du mercredi 28 juillet 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 49 775 cas confirmés de COVID-19 dont 49 015 guéris, 326 décès et 432 cas actifs.

Le taux de positivité, qui se situe entre 2 et 3%, bien en dessous du seuil de contrôle de la maladie qui est de 5%, demeure l'un des plus faibles en Afrique.

Toutefois, ce mois de juillet est marqué par une légère hausse des nouveaux cas de COVID-19, dans notre pays, en comparaison au mois précédent.

Le Conseil National de Sécurité, qui a pris note de ces informations, rappelle que le virus continue de circuler en Côte d'Ivoire et notamment à Abidjan, qui demeure l'épicentre de la maladie avec 95% des cas.

Le Conseil National de Sécurité appelle ainsi les populations à redoubler de vigilance et les exhorte, notamment, à respecter les mesures barrières et à se faire vacciner.

Aussi, au regard des flambées observées aussi bien en Afrique que dans le reste du monde, le Conseil National de Sécurité, après analyse, a-t-il décidé de renforcer les mesures de contrôle et de surveillance épidémiologique aux portes d'entrée du pays, en particulier à l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.

Concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19 menée en Côte d'Ivoire, le Ministre en charge de la Santé a informé le Conseil National de Sécurité que depuis le début de cette campagne, le 1^{er} mars 2021 jusqu'au 27 juillet 2021, 1 013 349 doses de vaccins ont été administrées, avec 113 706 personnes ayant reçu les deux doses.

Le Président de la République, qui s'est réjoui du nombre de plus en plus croissant de personnes vaccinées, a toutefois donné des instructions au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour l'intensification de la campagne vaccinale.

Le Ministre en charge de la Santé a également porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que l'insuffisance de vaccins sur le marché mondial a un impact sur le plan d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire qui prévoit la réception de 1 492 059 doses de vaccins, entre fin juillet et fin septembre 2021.

Aussi, le Chef de l'Etat a-t-il instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de prendre toutes les dispositions idoines pour l'approvisionnement, dans les délais, non seulement des doses de vaccins mais aussi des réactifs et des équipements de protection individuelle, nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

Au terme de la réunion, le Président de la République a réitéré ses félicitations et ses encouragements à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre cette pandémie.

Il a, par ailleurs, rappelé aux populations vivant en Côte d'Ivoire, la nécessité de se faire vacciner et tester, tout en continuant à respecter scrupuleusement les mesures barrières.

Fait à Abidjan, le jeudi 29 juillet 2021

M. Fidèle SARASSORO

Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité